

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 - Généralités - Définitions et champ d'application

#### 1.1 Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants s'entendent comme suit :

- **agentur<sup>3</sup>** : agentur<sup>3</sup>, société de droit luxembourgeois, TVA LU34235561, numéro RCS Luxembourg B 270 263, siège social : 31A Duarrefstrooss, 9944 Beiler, Luxembourg, courriel : info@agenturhochdrei.lu, tél. : +352 20 60 13 853.
- **Client** : toute personne morale ou physique qui conclut un contrat avec agentur<sup>3</sup> dans le cadre de son activité professionnelle (relations B2B). Si plusieurs Clients signent le bon de commande, ils sont considérés comme solidaires et responsables in solidum des présentes conditions générales de vente.
- **Partie** : agentur<sup>3</sup> ou le Client ou, lorsqu'il est fait référence aux „Parties „, agentur<sup>3</sup> et le Client.
- **Contrat** : désigne indistinctement soit les présentes conditions générales de vente (CGV) signées, soit un bon de commande signé (accompagné des présentes CGV), soit une offre signée ou confirmée par le Client.
- **Force majeure** : situation dans laquelle survient un événement imprévu, indépendant de la volonté de celui qui l'invoque, l'empêchant de remplir ses obligations, par exemple une guerre, une émeute, une interruption des transports, une pénurie de matières premières, une grève ou un lock-out et une interruption imprévue de la production dans les usines ou chez les fournisseurs de l'entreprise, un incendie, une explosion, une pandémie, etc.
- **Lois sur la protection des données** : signifie (i) le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27. avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) („RGPD“), et (ii) la directive européenne sur la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques („directive 2002/58/CE“), et (iii) toute loi ou réglementation applicable des États membres de l'UE qui donne effet ou correspond au RGPD et à la directive 2002/58/CE, dans leur version modifiée, qui peut être modifiée, complétée ou remplacée de temps à autre. Tous les autres termes utilisés dans l'accord ont le sens qui leur est attribué dans les lois sur la protection des données, sauf indication contraire ou si le contexte le permet.
- **Données à caractère personnel** : Données au sens de l'article 4 du RGPD qui contiennent notamment des détails sur des circonstances personnelles ou matérielles concernant des personnes physiques identifiées ou identifiables, telles que des données d'identification, des données financières, des caractéristiques personnelles, des habitudes de vie, des intérêts personnels et professionnels, des habitudes de consommation, etc.

#### 1.2 - Application des conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres, commandes, confirmations de commande, livraisons et prestations ainsi qu'à tous les contrats conclus avec agentur<sup>3</sup>. Toute

commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de vente énoncées ci-après. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou particulières des Parties, y compris celles du Client, auxquelles les présentes conditions générales de vente seraient expressément opposées.

#### 1.3 - Dérogations.

D'éventuelles clauses particulières dérogeant aux présentes conditions générales ne peuvent être invoquées que si elles ont été préalablement acceptées par écrit par les deux Parties. La renonciation à l'application des présentes conditions générales n'entraîne pas leur révocation.

- **Modifications des conditions générales.** agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de temps à autre. Si le Client ne s'oppose pas aux modifications, les nouvelles conditions générales seront considérées comme acceptées et s'appliqueront à toutes les transactions futures entre les Parties.

### Article 2 - Offres et devis

#### 2.1 - Objet du contrat.

agentur<sup>3</sup> fournit les prestations de service au Client conformément à l'étendue des prestations convenue dans le bon de commande ou dans l'offre.

#### 2.2 - Validité des offres.

Le prix du devis n'est valable que pour les prestations mentionnées dans ce devis. Les offres et devis sont valables trente (30) jours à compter de leur date d'envoi, sauf en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté d'agentur<sup>3</sup>. Passé ce délai, les informations contenues dans l'offre (y compris le prix) ne sont qu'indicatives et n'engagent plus agentur<sup>3</sup>.

#### 2.3 - Variabilité.

Les chiffres figurant dans les offres, devis ou bons de commande n'engagent agentur<sup>3</sup> que dans la mesure où le Client n'apporte pas de modifications au projet de référence et sous réserve de l'appréciation des documents à reproduire et/ou à assembler. Toute modification apportée par le Client au libellé de l'offre initiale et tout travail particulier, supplémentaire ou urgent feront l'objet d'une augmentation de prix.

#### 2.4 - Engagement écrit.

Les offres et engagements oraux d'agentur<sup>3</sup> ou de ses auxiliaires d'exécution n'engagent pas agentur<sup>3</sup>. Seul l'engagement écrit d'agentur<sup>3</sup> (par l'un des représentants légaux de l'entreprise) dans l'offre et dans la commande confirmée est contraignant.

#### 2.5 - Responsabilité solidaire.

La personne qui signe le bon de commande, que ce soit en son nom propre ou en qualité de mandataire, ainsi que toute personne qui commande un service, sont solidairement et entièrement responsables du paiement. Cela vaut indépendamment du fait qu'ils soient eux-mêmes destinataires du service ou qu'ils agissent en tant que représentants ou intermédiaires. Cette responsabilité s'étend également à la responsabilité solidaire et indivisible avec tout tiers au nom duquel la facture est émise.

### Article 3 - Commandes

#### 3.1 - Accord contraignant.

L'acceptation du Client par courrier, par courriel ou par la signature d'une offre marque l'entrée en vigueur irrévocable et définitive du présent accord

entre agentur<sup>3</sup> et le Client. Les obligations contenues dans le présent accord sont contraignantes pour les deux Parties à compter de cette date et constituent donc la base contractuelle directe et immuable de leur relation commerciale.

#### 3.2 - Indemnisation en cas d'annulation d'une commande.

En cas d'annulation totale ou partielle de la commande par le Client, celui-ci s'engage à payer à agentur<sup>3</sup> une indemnité calculée sur la base des frais encourus et du travail effectué jusqu'à la date d'annulation. Cette indemnité est fixée comme suit :

- Si l'annulation a lieu avant le début de l'exécution du travail, le Client est tenu de rembourser les frais déjà engagés par agentur<sup>3</sup>.
- Sans préjudice de tout dommage ou intérêt que le Client pourrait faire valoir à l'encontre d'agentur<sup>3</sup> en cas d'annulation fautive pour tous les frais effectivement engagés pour l'exécution de l'accord et pour tout dommage direct résultant de la non-exécution de l'accord, si l'annulation intervient après le début de l'exécution du travail, le Client sera redevable d'une indemnité correspondant à un pourcentage du prix de la commande. Ce pourcentage reflétera les coûts et le travail déjà effectué ainsi que le manque à gagner d'agentur<sup>3</sup>, mais ne pourra pas être inférieur à 30 % ni supérieur à 75 % du prix total de la commande.

Cette indemnité ne constitue pas une clause pénale, mais vise à dédommager agentur<sup>3</sup> pour les dépenses et les efforts déjà consentis pour préparer la commande annulée.

#### 3.3 - Modification de la commande avant son exécution.

Le Client accepte que le prix indiqué dans l'offre puisse être adapté en cas de demandes de modification ou de complément exprimées après l'acceptation de la commande mais avant l'exécution des travaux ou la fourniture du service.

#### 3.4 - Modification de la commande en cours d'exécution.

Toute modification de la commande en cours d'exécution ainsi que toute modification de l'utilisation ou de la diffusion des créations ou matériels fournis pourra donner lieu à un ajustement du prix initialement convenu, sans préjudice du droit d'agentur<sup>3</sup> de s'opposer à toute modification portant atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Pendant l'exécution des travaux, toute proposition écrite de modification de l'étendue des prestations doit être approuvée par les deux Parties pour être intégrée au contrat en tant que „commande de modification“. Après la modification, le Client s'engage soit à accepter, conformément au contrat, les biens et services déjà commandés ou fabriqués selon les spécifications du Client ou clairement adaptés au Client, soit à indemniser intégralement agentur<sup>3</sup> pour les efforts déployés ainsi que pour les frais déjà engagés ou à engager, notamment auprès de ses fournisseurs.

#### 3.5 - Frais supplémentaires.

Les éventuels frais supplémentaires résultant d'erreurs ou d'imprécisions commises par le Client lors de la passation de la commande et nécessitant une adaptation des biens et services par agentur<sup>3</sup> sont à la charge du Client. Toute modification de la commande initiale, de quelque manière que ce soit (dans le texte, dans la manipulation ou l'emplacement des illustrations, dans les formats, dans le travail d'impression ou de reliure, etc.), effectuée par écrit ou de toute autre manière par ou au nom du Client, sera facturée en sus et prolongera le délai d'exécution. De

même, si les biens et services prévus par agentur<sup>3</sup> ne sont plus adaptés au projet du Client en raison des erreurs ou inexactitudes mentionnées, les frais supplémentaires seront à la charge du Client.

### 3.6 - Acomptes.

Lors de la passation de la commande, un acompte de 30% peut être exigé, payable avant le début de l'exécution du travail. agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de demander des acomptes à sa discrétion et peut décider de ne pas commencer ou de suspendre une commande si l'acompte n'est pas versé. Toute responsabilité pour des dommages ou des pertes, même indirects, résultant du non-démarrage ou de la suspension de la commande incombe entièrement au Client.

### 3.7 - Confirmation.

Avant la validation de la production, chaque projet définitif sera suivi d'un „bon à tirer“ qui sera envoyé au Client pour acceptation. Le „bon à tirer“ reste la propriété d'agentur<sup>3</sup> et sert de preuve en cas de litige. agentur<sup>3</sup> est tenue d'apporter les corrections indiquées par le Client, mais ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales non indiquées. Le „bon à tirer“, dûment daté et signé, dégage agentur<sup>3</sup> de toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions (erreurs de mise au net, erreurs d'impression, etc.) éventuellement constatées pendant ou après l'impression et non remarquées par le Client. Les modifications transmises oralement ou par téléphone sont effectuées aux risques du Client.

Si, pour des raisons de temps ou de lieu, le „bon à tirer“ ne peut pas être signé par le Client, agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de ne pas exécuter la commande et de demander l'indemnisation pour une annulation de la commande conformément à l'article 3. L'éventuel temps d'arrêt des machines dans l'attente du „bon à tirer“ sera facturé en sus.

### 3.8 - Fichiers et données du Client.

De manière générale, agentur<sup>3</sup> n'est pas responsable de la qualité typographique des modèles prêts à l'impression (par ex. PDF) ou des fichiers ouverts de pages déjà conçues qu'agentur<sup>3</sup> reçoit du Client.

### 3.9. Variations de couleurs des produits imprimés.

agentur<sup>3</sup> attire votre attention sur le fait que des différences de couleur peuvent survenir lors de la fabrication de produits imprimés. Les conditions du fabricant concerné s'appliquent à ces écarts de couleur. agentur<sup>3</sup> n'assume aucune responsabilité pour de telles divergences de couleurs. Il est recommandé au Client de s'informer au préalable auprès d'agentur<sup>3</sup> sur les conditions spécifiques du fabricant afin d'éviter tout désaccord.

## Article 4 - Taxes

### 4.1 - Tarifs.

Les tarifs convenus, pour les services fournis par agentur<sup>3</sup>, sont expressément indiqués en euros et sont clairement spécifiés dans l'offre. Ils s'entendent au départ du siège social d'agentur<sup>3</sup>, toutes les taxes, y compris les frais d'emballage et de transport, étant à la charge du Client. Les coûts liés aux services sont exclusivement soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il est entendu que la TVA applicable sera ajoutée aux frais convenus au taux en vigueur au moment de la facturation.

### 4.2 - Modifications de prix.

Toute modification de prix sera communiquée au Client avec un préavis raisonnable et ces adaptations de prix n'auront d'effet que sur les services fournis après la date d'entrée en vigueur de la modification

de prix.

### 4.3 - Indexation.

Les prix d'agentur<sup>3</sup> sont toujours indiqués hors TVA, sauf mention contraire. agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de réviser les prix chaque année au 1er janvier en fonction des variations de l'indice national des prix à la consommation publié par le Statec. En cas de révision, le prix sera automatiquement ajusté chaque année, à la hausse ou à la baisse, dans la même proportion que la variation de l'indice constatée l'année précédente. La révision se fera de plein droit, sans aucune formalité ni demande préalable, selon la formule suivante :

Prix revalorisé = prix x (nouvel indice au 1er janvier / indice de référence de janvier de l'année où le contrat a été conclu).

### 4.4 - Clause de révision des prix en cas de changement de circonstances.

agentur<sup>3</sup> se réserve expressément le droit de modifier unilatéralement le prix et les conditions de ses prestations pour les travaux exécutés par elle-même ou par l'un de ses sous-traitants si, entre la commande et la livraison des biens ou la prestation des services, un ou plusieurs facteurs objectifs de détermination du prix sont modifiés de manière significative en raison de circonstances prévisibles ou imprévisibles, y compris, mais sans s'y limiter, les prix de :

- les matières premières, les marchandises, y compris leurs frais de transport
- Coûts salariaux, charges sociales ;
- Services de sous-traitance ;
- l'énergie, y compris les coûts de transport et de distribution des gestionnaires de réseau ;
- les impôts et taxes imposés par les autorités régionales, nationales, communales ou étrangères.

### 4.5 - Acceptation.

Le Client reconnaît que les prix indiqués ne peuvent pas être garantis pour toute la durée de l'accord. agentur<sup>3</sup> est en droit de répercuter les augmentations de prix des postes mentionnés au point 4.4. de la même manière que les éventuelles baisses de prix. Toute adaptation des prix des postes visés au point 4.4. sera communiquée par écrit au Client au moins trente (30) jours avant son application. Le Client aura alors la possibilité, pendant ce délai, de résilier le Contrat sans pénalité si l'augmentation est supérieure à 30 % du prix initial, à condition que les prestations n'aient pas encore été entièrement exécutées. L'objectif de cette clause est de garantir un équilibre entre la nécessité pour agentur<sup>3</sup> de couvrir ses coûts et le besoin de prévisibilité financière du Client.

## Article 5 - Exécution de la convention et obligations de agentur<sup>3</sup>

### 5.1 - Légalité.

agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de refuser tout service ou travail qui serait manifestement contraire aux bonnes mœurs, à caractère raciste et/ou illégal. Les services commandés par le Client sont fournis sous sa seule responsabilité.

### 5.2 - Dématérialisation.

Sauf accord contraire, les services sont fournis sous forme de fichiers électroniques. Si le contrat prévoit la remise de supports matériels, qu'ils soient graphiques ou numériques, les frais supplémentaires correspondants seront facturés au Client. Tous les fichiers, textes, images, logos et supports de communication échangés entre agentur<sup>3</sup> et le Client sont conservés et archivés par agentur<sup>3</sup> pendant une durée

d'un (1) an. Passé ce délai, ils pourront être détruits.

### 5.3 - Obligation de moyens et non de résultat.

Le Client autorise agentur<sup>3</sup> à collaborer avec des tiers dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Les Parties reconnaissent expressément qu'agentur<sup>3</sup> et ses partenaires n'ont, dans le cadre de la présente convention, qu'une obligation de moyens et non de résultats.

### 5.4 - Obligations relatives au développement de sites Internet et de services connexes.

agentur<sup>3</sup> n'est pas responsable du développement du contenu du site Internet créé par et/ou pour le Client. Dans le cas de la création d'un site Internet, la mise en ligne peut être effectuée par agentur<sup>3</sup>, qui fera éventuellement appel à un sous-traitant pour l'hébergement. Tous les frais liés à l'intervention de sous-traitants, par exemple l'hébergement, la maintenance, les modifications, l'adaptation des logiciels de version, le versionnage, l'adaptation et la mise à jour des langages de script, etc. sont à la charge du Client. agentur<sup>3</sup> ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements et problèmes techniques liés au service d'hébergement proposé au Client ou choisi par celui-ci.

De même, agentur<sup>3</sup> ne peut être tenue responsable des conséquences négatives et des dommages résultant de :

- toute modification et/ou ajout au contenu du site par des tiers et/ou le Client, y compris les piratages informatiques ;
- en cas de reprise par agentur<sup>3</sup> de la gestion d'un site Internet créé par le Client ou par une autre agence, du contenu (textes, photos, images, vidéos, musique, données ou toute autre information) présent ou diffusé sur le site Internet repris ;
- toute utilisation que des tiers feraient des informations et des données mises à disposition sur le site ;
- l'utilisation d'hyperliens qui porteraient atteinte aux droits de tiers.

### 5.5 - Exclusion de responsabilité pour les contenus de tiers.

Dans les cas où agentur<sup>3</sup> intervient en tant qu'hébergeur, agentur<sup>3</sup> est soumise au régime de responsabilité prévu par l'article 62 de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique. agentur<sup>3</sup> ne peut être tenue responsable des contenus publiés par le Client, sur les services qu'elle héberge, à moins qu'elle n'ait été dûment informée de l'existence de contenus illicites, conformément aux dispositions légales applicables, et qu'elle n'ait pas agi promptement pour retirer ces contenus ou en rendre l'accès impossible.

Le Client reconnaît et accepte qu'agentur<sup>3</sup>, en sa qualité d'hébergeur, ne peut être tenu pour responsable que dans les conditions et limites fixées par la loi. Le Client s'engage à notifier à agentur<sup>3</sup> toute violation présumée des droits de propriété intellectuelle et à fournir à agentur<sup>3</sup> toutes les informations nécessaires pour permettre le retrait rapide du contenu litigieux.

Le Client garantit agentur<sup>3</sup> contre toute réclamation ou action qui pourrait être intentée contre agentur<sup>3</sup> en sa qualité d'hébergeur des contenus du Client et s'engage à prendre en charge tous les frais de défense et dommages et intérêts auxquels agentur<sup>3</sup> pourrait être condamnée ou qu'agentur<sup>3</sup> pourrait encourir dans ce contexte.

### 5.6 - Obligations relatives à l'optimisation des moteurs de recherche.

agentur<sup>3</sup> s'engage à faire de son mieux pour utiliser les techniques modernes de référencement, mais ne garantit pas les résultats en ce qui concerne le po-

sitionnement du site ou des sites du Client dans les moteurs de recherche.

En aucun cas agentur<sup>3</sup> ne peut être tenu pour responsable en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client ou d'un tiers sur lequel agentur<sup>3</sup> n'a pas de pouvoir de contrôle et/ou de surveillance ;
- l'absence de changement et d'amélioration ou de détérioration du positionnement du site web du Client dans les moteurs de recherche ;
- Perte d'indexation ou pénalisation par les moteurs de recherche ;
- Clôture du compte de l'annonceur.

### 5.7 - Impondérables techniques.

Le Client est conscient des impondérables techniques d'Internet, des possibles interruptions d'accès, des pannes des opérateurs de réseaux de transport ou de fournisseurs tiers de services „web“ et des possibles perturbations ou ralentissements qui peuvent en dériver. agentur<sup>3</sup> ne garantit pas la disponibilité permanente des services et n'est pas responsable des éventuelles indisponibilités qui peuvent résulter de la nature technique d'Internet, de l'intervention de fournisseurs tiers ou de travaux de maintenance nécessaires. Cela vaut notamment aussi pour l'adaptation des logiciels de version, par des tiers et les conséquences qui en découlent, comme la fin de l'assistance technique.

En aucun cas agentur<sup>3</sup> ne peut être tenue responsable de la sauvegarde et des backups des sites web et des adresses électroniques qu'elle héberge. Il s'ensuit qu'agentur<sup>3</sup> ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte de courriers électroniques ou de la perte de l'hébergement de sites web.

### 5.8 - Modifications.

Le Client est informé des spécifications des différents services et produits proposés par agentur<sup>3</sup>. Dans l'intérêt commun d'agentur<sup>3</sup> et du Client et pour des raisons techniques, agentur<sup>3</sup> et ses partenaires se réservent le droit d'apporter toutes les modifications qu'ils jugent nécessaires pour garantir la bonne exécution du contrat.

### 5.9 - Délais de livraison indicatifs.

Aucun délai de livraison n'est garanti, à moins qu'il n'ait été fixé de manière contraignante dans l'offre. Même dans ce cas, agentur<sup>3</sup> n'assume aucune responsabilité si un retard est causé par des fournisseurs ou d'autres tiers, qu'il s'agisse ou non d'un cas de force majeure.

### 5.10 - Début des délais.

Les délais ne commencent à courir qu'à partir du moment où agentur<sup>3</sup> est en possession de toutes les informations, documents et pièces nécessaires à la bonne exécution du travail. Pour que ces délais commencent à courir, agentur<sup>3</sup> confirme à l'autre Partie la bonne réception de toutes ces informations nécessaires à l'exécution du travail.

### 5.11 - Prolongation des délais.

Les délais incombant à agentur<sup>3</sup> sont automatiquement prolongés par tout événement indépendant de sa volonté rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations, et ce aussi longtemps que dure cet événement, y compris les problèmes techniques ou informatiques.

### 5.12 - Mentions commerciales.

agentur<sup>3</sup> est autorisée à utiliser le nom du Client comme référence et à le diffuser de cette manière pendant la durée du présent contrat. Sauf disposition expresse contraire du Client, agentur<sup>3</sup> se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention

commerciale mettant en évidence son apport, sous forme de référence.

## Article 6 - Exécution du contrat et obligations du Client

### 6.1 - Obligation de coopération du Client.

Le Client a l'obligation de coopérer en permanence et de fournir en temps utile toutes les informations et données permettant la bonne exécution du contrat. Le Client s'engage à fournir à agentur<sup>3</sup> tous les éléments tels que textes, images et vidéos nécessaires à la réalisation des prestations dans le format requis et à collaborer activement avec agentur<sup>3</sup> en lui fournissant dans des délais raisonnables tous les documents, informations et accès qui peuvent être demandés dans le cadre des prestations.

### 6.2 - Manque de coopération.

Si le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation n'est pas fourni par le Client, agentur<sup>3</sup> sera en droit soit d'exécuter la commande sur la base du matériel dont elle dispose, et ce sans autre mise en demeure ou mise en demeure, soit, dans la mesure du possible, de se procurer du matériel auprès de tout support et/ou de produire le matériel nécessaire dans les formats requis, aux frais du Client, afin d'exécuter, même partiellement, la prestation, soit de suspendre l'exécution du contrat. Si deux (2) mois après la signature du contrat, aucun matériel n'a été fourni à agentur<sup>3</sup>, le contrat sera résilié conformément à l'article 3.2.

### 6.3 - Mise à disposition de matériel par le Client.

Si le Client met du matériel à disposition d'agentur<sup>3</sup>, ce matériel doit être livré à temps (conformément au plan de production), franco de port et correctement emballé dans les bâtiments d'agentur<sup>3</sup>. Si le Client met à disposition du matériel prépresse numérique qui n'est pas accompagné d'une version imprimée, agentur<sup>3</sup> n'est en aucun cas responsable du résultat du flashage. Si le Client met à disposition d'agentur<sup>3</sup> des fichiers numériques, le Client est seul responsable de la qualité et de la conservation des fichiers originaux. agentur<sup>3</sup> n'est pas responsable de la qualité typographique des modèles prêts à imprimer ou des fichiers mis en page qu'elle reçoit du Client. Sauf en cas de dol ou de faute grave de la part d'agentur<sup>3</sup>, de ses employés ou de ses sous-traitants, toute difficulté ou tout retard de production imputable à des problèmes liés aux matériaux fournis prolongera le délai de livraison et augmentera le prix des coûts supplémentaires imputables aux problèmes susmentionnés.

### 6.4 - Conservation.

agentur<sup>3</sup> n'est jamais tenue de conserver le matériel du Client. Si le Client souhaite qu'agentur<sup>3</sup> conserve des éléments de production tels que compositions, films, montages, coupes, ébauches, dessins, clés USB, programmes, données numériques, etc., il en conviendra par écrit avec agentur<sup>3</sup> avant l'exécution de la commande. La conservation se fait aux risques du Client, qui libère expressément agentur<sup>3</sup> de toute responsabilité liée à la conservation (notamment perte ou dommage), sauf en cas de dol ou de faute grave de la part d'agentur<sup>3</sup>.

### 6.5 - Risques.

Tout le matériel (originaux, modèles, films, matériel d'information, etc.) confié par le Client et se trouvant dans les bureaux d'agentur<sup>3</sup> y reste pour le compte et aux risques du Client, qui libère expressément agentur<sup>3</sup> de toute responsabilité de quelque nature que ce soit, entre autres en cas de dommage ou de perte totale ou partielle, et ce pour quelque raison que ce soit, sauf en cas de dol ou de faute grave de la part d'agentur<sup>3</sup>, de ses collaborateurs ou sous-traitants. Il

en va de même pour les marchandises destinées au Client. Sauf accord contraire, tous les frais de dépôt sont facturés à partir de la date à laquelle ils ont été notifiés au Client. En cas de non-paiement à la date convenue, les marchandises seront conservées à titre de caution et de garantie pour les montants dus.

### 6.6 - Utilisation loyale.

L'utilisation des services et prestations d'agentur<sup>3</sup> doit se faire dans le respect des lois en vigueur. Le Client déclare avoir obtenu toutes les éventuelles autorisations administratives nécessaires à l'activité ou au service qu'il propose sur son site Internet. Le contenu des produits créés par agentur<sup>3</sup> pour le compte du Client, ainsi que le contenu consultable sur un produit ou un service créé par agentur<sup>3</sup> ou l'un de ses partenaires après sa publication, relèvent de la responsabilité pleine et entière du Client.

### 6.7 - Interdictions.

Il est expressément interdit au Client de :

- télécharger, envoyer, transmettre par courriel ou de toute autre manière un contenu illégal, nuisible, menaçant, abusif, harcelant, diffamatoire, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste ou autrement répréhensible ;
- porter préjudice à des tiers de quelque manière que ce soit ;
- tenter d'induire en erreur d'autres utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes, et notamment en vous faisant passer pour un collaborateur ou un partenaire d'agentur<sup>3</sup> ;
- télécharger, afficher, transmettre par courrier électronique ou par tout autre moyen tout contenu contenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication, cette liste n'étant pas limitative ;
- commettre un acte ayant un effet perturbateur qui affecte la capacité des utilisateurs à accéder aux services d'agentur<sup>3</sup> ;
- entraver ou perturber le service, les serveurs ou les réseaux connectés au service ou refuser de se conformer aux exigences, procédures, règles générales ou dispositions légales applicables aux réseaux connectés au service ;
- collecter et stocker des données personnelles sur d'autres utilisateurs ;
- reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter commercialement une partie du service, une utilisation du service ou un droit d'accès au service.

### 6.8 - Propriété intellectuelle.

La passation d'une commande comprenant la reproduction d'un élément fourni par le Client et protégé par les dispositions de la législation sur les droits de propriété intellectuelle implique que le Client confirme l'existence d'un droit de reproduction à son profit. Le Client garantit donc qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle, de reproduction, d'utilisation et autres droits sur le matériel publicitaire et les contenus utilisés (textes, documents, photos, logiciels, polices de caractères, plans, ...) et s'engage à ne transmettre que des informations véridiques, exactes et non diffamatoires. Dans ce contexte, le Client déclare qu'il dispose des droits exclusifs et complets ou d'une licence valable et que ces matériels ne contiennent aucun élément sur lequel un tiers pourrait faire valoir un droit d'auteur ou un autre droit, notamment un droit de propriété intellectuelle ou un droit de la personnalité.

## 6.9 - Garantie.

Le Client garantit de plein droit agentur<sup>3</sup> contre toute réclamation de tiers et prend en charge tous les frais, dommages et indemnités éventuellement liés aux réclamations de tiers, y compris les dommages indirects et les frais de défense (frais d'huissier, frais de procédure, frais de conseils techniques et juridiques, ...) subis ou susceptibles d'être subis par agentur<sup>3</sup>, notamment ceux résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, une marque, un dessin ou un modèle, à un droit d'auteur, ou ceux résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques de l'Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret des correspondances, ...). Le Client participera volontairement à toute procédure judiciaire ou arbitrale engagée contre agentur<sup>3</sup> et prendra fait et cause pour agentur<sup>3</sup>.

## 6.10. - Suspension d'office.

Toute contestation relative à l'une des situations visées aux points 6.7. et 6.8. suspend de plein droit l'exécution du contrat par agentur<sup>3</sup>. Si les effets de la suspension se prolongent au-delà de deux (2) mois, sans que le Client ne parvienne à mettre fin à la contestation, le Contrat pourra être résilié de plein droit par agentur<sup>3</sup>, conformément aux articles 7.3. et 7.4., sans droit à indemnité.

## 6.11 - Confidentialité des informations.

Chaque Partie s'engage à ne pas divulguer ou communiquer, à ne pas faire divulguer ou communiquer, à ne pas utiliser directement ou indirectement, sauf autorisation écrite préalable de l'autre Partie, les données, informations, renseignements, informations, applications, méthodes et savoir-faire confidentiels, ainsi que tout document de quelque nature que ce soit, dont elle aurait eu connaissance dans l'accomplissement de sa mission. Les obligations de confidentialité prévues par le présent accord subsistent aussi longtemps que les informations concernées conservent leur caractère confidentiel, même après la date de résiliation du présent accord.

## 6.12. - Condition essentielle.

Le Client reconnaît que les clauses de cet article constituent une condition essentielle et déterminante du contrat, sans laquelle le contrat n'aurait pas été conclu par agentur<sup>3</sup>.

## Article 7 - Suspension, résiliation de la convention

### 7.1 - Restriction, limitation ou suspension en cas de notification d'une autorité publique.

agentur<sup>3</sup> est tenue de procéder unilatéralement et sans mise en demeure préalable à la limitation, à la restriction ou à la suspension de ses prestations lorsqu'agentur<sup>3</sup> reçoit une notification en ce sens, notifiée par une autorité compétente, une autorité administrative, un tribunal arbitral ou un tribunal, conformément aux lois applicables en la matière.

### 7.2 - Suspension pour cause de défaut de paiement ou d'insolvabilité du Client.

Sans préjudice du droit d'exiger le paiement intégral de la commande passée par le Client, agentur<sup>3</sup> a également le droit, sans mise en demeure préalable, de suspendre l'exécution du contrat en cas de paiement partiel ou de défaut de paiement ou en cas d'insolvabilité notoire ou de faillite du Client.

### 7.3 - Résiliation immédiate du contrat.

Dans les cas suivants, agentur<sup>3</sup> peut résilier ou mettre fin au contrat immédiatement et aux frais du Client, sans mise en demeure préalable : (1) en cas

de déclaration de faillite du Client, (2) en cas de saisie conservatoire ou exécutoire des biens mobiliers ou immobiliers du Client, (3) en cas de règlement amiable ou judiciaire, (4) ou en cas de dissolution ou de liquidation du Client, (5) en cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 7.8.

### 7.4 - Conséquences de la suspension ou de la résiliation.

Si agentur<sup>3</sup> suspend ou résilie le contrat dans les conditions prévues aux articles 7.1-7.4, le Client n'a pas droit au remboursement par agentur<sup>3</sup> des montants déjà payés et agentur<sup>3</sup> ne doit pas de dommages et intérêts au Client. agentur<sup>3</sup> a le droit d'exiger la restitution des produits déjà livrés mais non payés.

### 7.5 - Persistance de l'inexécution des obligations et conséquences.

En cas de non-respect persistant par l'une des Parties de ses obligations au titre du présent contrat, l'autre Partie pourra lui adresser une mise en demeure par lettre recommandée l'invitant à se conformer à ces obligations dans un délai déterminé. En l'absence de réaction dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la lettre recommandée, l'autre Partie peut suspendre ses prestations en vue de l'exécution du contrat. Si la suspension se prolonge au-delà d'un (1) mois et que la Partie défaillante ne propose pas de solution, l'autre Partie peut demander la résiliation du contrat conformément à l'article 7.6.

### 7.6 - Résiliation autorisée en cas de violation continue.

Sauf accord commun et sauf dans les cas mentionnés ci-dessus, la résiliation n'est autorisée qu'en cas de violation continue du contrat par l'une des Parties, après une période de suspension dans les formes décrites au paragraphe précédent. En cas de résiliation, la Partie qui résilie peut réclamer à l'autre Partie dont le comportement a entraîné la résiliation des dommages et intérêts couvrant toutes les dépenses directes liées à l'exécution du contrat et tous les autres dommages directs liés à la non-exécution du contrat. En outre, en cas de faillite du Client ou de recours à une procédure de restructuration, agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de considérer tout accord partiellement exécuté ou non exécuté comme résilié aux frais du Client, avec le droit d'exiger la restitution des marchandises déjà livrées mais non payées.

### 7.7 - Résiliation sans préavis de prestations périodiques ou de services d'abonnement.

Le Client ne peut retirer à agentur<sup>3</sup> l'exécution d'un travail périodique, c'est-à-dire d'un travail composé de travaux partiels récurrents, ou résilier des services d'abonnement récurrents (réservation de noms de domaine, hébergement de sites web, hébergement de messagerie, licences, ...) qu'en respectant les délais de préavis fixés ci-après. La résiliation doit être effectuée par écrit. En cas de non-respect des délais, le Client indemniserá agentur<sup>3</sup> pour tous les dommages subis et le manque à gagner, réalisé pendant la période de non-respect. Préavis : trois (3) mois pour les travaux réguliers dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 7.500,00 EUR ou pour les services d'abonnement récurrents ; six (6) mois pour les travaux réguliers dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 25.000,00 EUR ; un (1) an pour les travaux réguliers dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à 25.000,00 EUR.

### 7.8 - Cas de force majeure.

En cas de force majeure, agentur<sup>3</sup> devra informer régulièrement le Client par courrier électronique (ou tout autre moyen de communication) des prévisions de cessation de l'état de force majeure. Si les effets

d'un cas de force majeure ont une durée supérieure à quatre (4) mois, le Contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des Parties, conformément à l'article 7.3, sans qu'aucune des deux Parties ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

## Article 8 - Conditions de paiement

### 8.1 Provisions.

agentur<sup>3</sup> peut demander des avances chaque fois qu'elle le juge approprié. agentur<sup>3</sup> a le droit de ne pas commencer ou de ne pas poursuivre une commande avant que l'avance n'ait été versée. Tous les dommages ou pertes, même indirects, résultant du non-début ou de l'interruption de la commande relèvent de la seule responsabilité du Client.

### 8.2 Délais de paiement.

Sauf convention contraire, les factures d'agentur<sup>3</sup> sont payables sans déduction dans un délai de quinze (15) jours civils à compter de la date de facturation.

### 8.3 Réclamations et obligation de paiement.

Sous peine de déchéance de son droit, le Client devra adresser à agentur<sup>3</sup>, par lettre recommandée, toute réclamation ou contestation relative à la facturation des Produits ou Services par agentur<sup>3</sup> dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception de la facture. Si agentur<sup>3</sup> ne reçoit aucune réclamation concernant la facture dans ce délai, le Client est réputé avoir accepté la facture. La réclamation ne libère pas le Client de son obligation de payer les factures dues conformément aux conditions du présent contrat. Il ne peut en aucun cas suspendre cette obligation de paiement.

## Article 9 - Paiement tardif

### 9.1 - Majoration en cas de non-paiement.

En cas de non-paiement à l'échéance, des intérêts seront appliqués aux factures sans mise en demeure et à titre de clause pénale, conformément à la loi modifiée du 15 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

### 9.2 - Intérêts et indemnisation.

Les intérêts de retard s'élèvent au minimum à 10 % sur une base annuelle sur tout montant impayé et sans préjudice du droit d'agentur<sup>3</sup> de réclamer une indemnisation pour tout dommage subi.

### 9.3 - Frais de recouvrement des créances.

En plus des intérêts de retard, tous les montants dus qui n'ont pas été payés seront majorés de plein droit d'un montant de 40 EUR à titre d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. agentur<sup>3</sup> a le droit de réclamer au débiteur, outre le montant forfaitaire, une indemnité raisonnable pour tous les autres frais de recouvrement qui dépassent le montant forfaitaire précité et qui ont été engagés à la suite d'un retard de paiement du débiteur. Ces frais peuvent comprendre, entre autres, les dépenses liées à l'engagement d'un avocat ou d'une société de recouvrement et s'élèvent au minimum à 125 €.

### 9.4 - Annulation des conditions en cas de retard de paiement.

agentur<sup>3</sup> a le droit, en cas de retard de paiement, d'annuler extrajudiciairement et sans mise en demeure toutes les conditions différentes et supplémentaires convenues en faveur du Client en matière de remises et de conditions de paiement, qu'elles aient été convenues pour une commande déterminée ou pour toutes les commandes passées au cours d'une période déterminée ou indéterminée.

## 9.5 - Clause de facilité de paiement en cas de défaut de paiement.

En cas de non-paiement par le Client, agentur<sup>3</sup> se réserve le droit d'exiger l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues. Toutefois, agentur<sup>3</sup> pourra, à sa seule discrétion et sous réserve de l'accord du Client, proposer un plan de paiement afin de permettre au Client de régulariser sa situation financière. Cette facilité est accordée sous réserve des conditions suivantes :

- Le Client doit en faire la demande par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification du non-paiement.
- La proposition d'échéancier de paiement doit être raisonnable et refléter la capacité de paiement du Client.
- L'accord sur un plan de paiement ne libère pas le Client de l'obligation de payer les intérêts de retard éventuellement dus.
- Le non-respect du calendrier de paiement convenu entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette.

## 9.6 - Droit de rétention et suspension des services.

Conformément à l'article 2071 du Code civil luxembourgeois, agentur<sup>3</sup> dispose d'un droit de rétention sur les dossiers, documents ou fournitures du Client qu'elle détient en cas de non-paiement des sommes dues. L'exercice de ce droit de rétention est soumis aux conditions suivantes :

- Le montant dû doit être sûr, liquide et exigible.
- Le droit de rétention ne peut être exercé que pour les créances qui ont un lien direct avec les dossiers ou documents retenus.
- agentur<sup>3</sup> informera le Client par écrit de son intention d'exercer son droit de rétention et lui accordera un délai de paiement supplémentaire.

Si le paiement n'est pas effectué dans le délai supplémentaire accordé, agentur<sup>3</sup> peut exercer son droit de rétention de manière proportionnée et non abusive et ne retenir que les documents nécessaires pour couvrir le montant de la créance. En outre, agentur<sup>3</sup> est en droit, même sans autorisation judiciaire préalable, de suspendre des services jusqu'à ce que tous les montants dus et impayés aient été intégralement payés.

## 9.7 - Insolvabilité du Client.

L'insolvabilité, le règlement judiciaire, la dissolution ou la liquidation du Client, la saisie conservatoire ou exécutoire des biens mobiliers ou immobiliers du Client entraînent automatiquement la perte du droit à la durée et tous les montants deviennent immédiatement exigibles sans autre mise en demeure.

## Article 10 - Réserve de propriété

### 10.1 - Transfert de propriété et des risques.

Il est convenu entre les Parties que tout éventuel transfert de propriété s'effectue avec le paiement intégral des prestations et le transfert immédiat des risques à la charge du Client. A défaut de paiement intégral par le Client dans les délais impartis, agentur<sup>3</sup> restera propriétaire des biens matériels ou immatériels livrés.

### 10.2 - Cession et revendication.

Tant que la réserve de propriété est en vigueur, les biens matériels ou immatériels livrés ne peuvent en aucun cas être revendus, cédés, loués, mis en gage ou utilisés de quelque manière que ce soit par des tiers. Si les biens matériels ou immatériels livrés sont néanmoins cédés à un tiers de la manière décrite ci-dessus, agentur<sup>3</sup> pourra les réclamer à ce tiers ou à tout tiers en cas de non-paiement.

## Article 11 - Garantie et réclamations

### 11.1 - Garantie.

Les biens et services d'agentur<sup>3</sup> sont conformes à la réglementation luxembourgeoise et européenne dans le domaine d'activité d'agentur<sup>3</sup>. La garantie qu'agentur<sup>3</sup> accorde sur les matériaux et marchandises livrés est limitée à la garantie qu'elle obtient de ses fournisseurs, pour autant que le Client puisse prouver qu'il a traité les marchandises avec le soin d'un bon père de famille.

### 11.2 - Réception et acceptation.

Après la fourniture des Services, le Client doit procéder à un examen normal de la conformité des Livrables afin de déceler tout défaut ou dommage apparent et le notifier par écrit à agentur<sup>3</sup> par lettre recommandée au plus tard dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception des Livrables ou la fourniture des Services, sous peine de déchéance de tout droit. Le cas échéant, le délai de sept (7) jours commence à courir si le Client ne prend pas livraison, et en tout état de cause à compter de la réception de la facture relative au service fourni. En l'absence d'objection de la part du Client conformément aux règles susmentionnées, le Client est réputé avoir accepté sans réserve la livraison ou le service fourni et la facture.

### 11.3 - Acceptation implicite.

L'utilisation d'une partie d'une livraison ou d'un service fourni vaut de plein droit acceptation de l'ensemble de la livraison. Les défauts d'une partie d'une livraison ou d'un service n'autorisent pas le Client à refuser l'ensemble de la livraison ou du service.

### 11.4 - Garantie de la qualité.

agentur<sup>3</sup> met en œuvre toutes ses compétences et sa diligence professionnelle dans la fourniture de ses services conformément à son obligation générale de moyens. Si toutefois des défauts étaient constatés dans les fournitures ou services fournis et signalés par le Client, agentur<sup>3</sup> aura le choix de réparer / faire réparer les défauts, de mettre à disposition du Client les éléments nécessaires à la réparation, de remplacer tout ou partie des fournitures ou services concernés par les défauts ou de réduire le prix de manière appropriée. Le Client doit accorder à agentur<sup>3</sup> un délai raisonnable pour la réparation des défauts.

### 11.5 - Garantie relative aux services.

La garantie offerte par agentur<sup>3</sup> ne couvre que les erreurs ou omissions éventuelles commises par agentur<sup>3</sup> à l'occasion de la fourniture du service ou pendant le processus de développement. Elle ne s'applique en aucun cas aux problèmes dus, en tout ou en partie, aux causes suivantes : Usure normale, utilisation par le Client contraire aux instructions d'agentur<sup>3</sup> (utilisation non conforme ou pour un usage non prévu), utilisation irrationnelle par le Client, vandalisme, réparations ou travaux que le Client lui-même ou un tiers a tenté d'effectuer sur les objets livrés et les marchandises livrées, défauts, imputables à une cause étrangère aux prestations d'agentur<sup>3</sup>, les défauts qui étaient apparents lors de la réception et qui n'ont pas fait l'objet de remarques de la part du Client, les défauts imputables à un manque d'entretien, les défauts ou l'indisponibilité dus à des problèmes techniques imputables au Client ou à des tiers.

## Article 12 - Propriété intellectuelle

### 12.1 - Droits de propriété intellectuelle d'agentur<sup>3</sup>.

Si agentur<sup>3</sup> réalise, sous quelque forme que ce soit, un travail impliquant une activité créatrice au sens de la législation sur les droits intellectuels (par exemple, œuvres littéraires ou artistiques, œuvres protégées

par le droit d'auteur, sites web, logiciels, bases de données, images, ...), les droits découlant de cette création, et notamment le droit de reproduction, restent acquis à agentur<sup>3</sup>. Il en va de même si agentur<sup>3</sup> acquiert des droits de tiers, par exemple dans le cas de l'acquisition de matériel d'image, de son, de vidéo ou de multimédia ainsi que de plug-ins, de logiciels et autres. Ces droits ne peuvent être cédés qu'au cas par cas et contre une rémunération, un accord écrit spécifique devant être conclu.

### 12.2 Accord explicite.

L'accord écrit de cession des droits d'auteur et, notamment du droit de reproduction, doit être explicite : il ne peut résulter ni du fait que l'activité créative était prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fait l'objet d'une rémunération spécifique, ni enfin du fait que la propriété du support matériel ou des données numériques du droit d'auteur a été transférée au Client.

### 12.3 - Droit non exclusif.

agentur<sup>3</sup> se réserve le droit d'adapter et de modifier les travaux livrés. Sauf accord d'exclusivité particulier, agentur<sup>3</sup> peut réutiliser une création artistique qu'elle a réalisée.

### 12.4 - Propriété du matériel de production.

Les matériaux de production nécessaires à la fourniture des services (par exemple, clichés, films, supports de données, tous types de médias pour la transmission de données numérisées, films définitifs résultant de la photogravure d'un travail réalisé et épuré, etc.) restent la propriété d'agentur<sup>3</sup>. Leur utilisation à des fins commerciales, de réimpression ou autres, ne peut se faire qu'avec notre accord écrit préalable d'agentur<sup>3</sup>. La propriété de ces éléments peut être transférée à tout moment au Client par accord exprès, sous réserve des dispositions des articles 12.1. et 12.2. Si ces outils de production se présentent sous une forme dont l'utilisation par le Client permettrait la création de nouvelles œuvres, notamment la création de droits de reproduction, agentur<sup>3</sup> se réserve le droit exclusif sur l'outil de production qu'elle a créé, sauf accord exprès contraire.

### 12.5 - Respect des droits des tiers.

Si le Client met à disposition ou transfère des données ou des contenus à agentur<sup>3</sup> dans le cadre de l'exécution du présent contrat, il reconnaît qu'il possède tous les droits d'utilisation et de propriété nécessaires en ce qui concerne les données et contenus transférés et qu'il accorde à agentur<sup>3</sup> une licence gratuite dans le cadre de l'utilisation de ces données et contenus.

### 12.6 - Violation des droits de propriété intellectuelle.

Si des contenus tels que des photos, des images, des vidéos, de la musique ou toute autre information fournie par le Client et utilisée par agentur<sup>3</sup> dans ses produits et services violent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, agentur<sup>3</sup> se réserve le droit de supprimer les contenus incriminés afin de mettre fin à la violation en question, sous réserve d'éventuels dommages et intérêts.

## Article 13 - Limitation de responsabilité

### 13.1 - Responsabilité du Client et d'agentur<sup>3</sup>.

agentur<sup>3</sup> exécute les commandes sous la seule et entière responsabilité du Client. agentur<sup>3</sup> peut se faire assister par des collaborateurs ou des sous-traitants de son choix et décide de la manière dont les services commandés seront exécutés et par qui. Tant sur le plan contractuel que sur le plan extracontractuel, agentur<sup>3</sup> n'assume pas les conséquences financières des fautes et erreurs commises par d'autres

intervenants dans la fourniture des services, tels que d'autres agences, photographes, webdesigners, consultants en marketing digital, etc. qui interviennent soit en amont, soit en concurrence, tant à la demande d'agentur<sup>3</sup> que du Client. Par conséquent, agentur<sup>3</sup> ne peut être tenue pour responsable, ni solidairement ni in solidum, des erreurs commises par les autres intervenants. Le Client renonce expressément à son obligation solidaire dans le cadre des présentes conditions générales.

### 13.2 - Exclusions relatives aux sites Internet.

Dans le cas de la création d'un site Internet, la mise en ligne peut être effectuée par agentur<sup>3</sup> qui fait éventuellement appel à un sous-traitant pour l'hébergement. Les frais d'hébergement, de maintenance et de modification sont à la charge du Client. agentur<sup>3</sup> ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements et problèmes techniques liés au service d'hébergement proposé au Client ou choisi par celui-ci. De même, agentur<sup>3</sup> ne peut être tenue pour responsable des conséquences négatives et des dommages résultant de :

- toute modification et/ou ajout au contenu du site web par des tiers et/ou le Client, y compris ceux causés par des pirates informatiques ;
- de l'utilisation du site web ou de toute utilisation par des tiers des informations et données mises à disposition sur le site web ;
- l'utilisation d'hyperliens qui porteraient atteinte aux droits de tiers.

### 13.3 - Obligation d'information après la fin de la mission.

Après l'exécution de la mission, agentur<sup>3</sup> n'assume aucune autre obligation d'informer le Client d'une éventuelle modification de la législation ou de la réglementation applicable à la mission ou d'informer le Client des conséquences éventuelles d'une telle modification sur la mission et ses résultats.

### 13.4 - Délais.

Toute action en responsabilité doit être introduite dans un délai d'un (1) an à compter de la survenance de la faute ou de la négligence grave, sous peine de prescription. Dans tous les cas où agentur<sup>3</sup> est tenue à réparation, elle ne répond que des dommages directs prévisibles, à l'exclusion des dommages indirects ou consécutifs, tels que manque à gagner, perte de fonds de commerce, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte d'opportunités commerciales et perte d'économies escomptées, interruption de l'activité commerciale du Client, perte de Clientèle, etc. pour lesquels le Client est lui-même responsable ou peut souscrire des assurances appropriées.

### 13.5 - Limitation de la responsabilité.

La responsabilité totale d'agentur<sup>3</sup> envers le Client, que ce soit sur la base d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence), de la loi ou autrement, dans le cadre ou en relation avec le présent contrat de fourniture de biens ou de services, ne sera jamais supérieure à la plus faible des valeurs suivantes : soit le montant des sommes effectivement payées par le Client à agentur<sup>3</sup> pour la période concernée ou facturées au Client par agentur<sup>3</sup>, soit le montant des sommes correspondant au prix du service pour la partie non conforme du service pour laquelle la responsabilité d'agentur<sup>3</sup> a été acceptée, soit encore le montant de la participation financière de l'assurance responsabilité civile professionnelle d'agentur<sup>3</sup>, si celle-ci couvre la transaction.

### 13.6 - Exceptions.

Les exclusions et limitations de responsabilité sus-

mentionnées ne s'appliquent pas en ce qui concerne

- (a) toute responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par une Partie ou son personnel ;
- (b) toute responsabilité en cas de dol, de fraude ou de déclaration frauduleuse par l'une des Parties ;
- (c) toute responsabilité découlant d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'une des Parties ou de ses employés ;
- (d) les amendes, dommages et intérêts et frais imposés à une Partie par un tribunal ou une autre autorité publique pour violation d'une loi ou d'un règlement.

### 13.7 - Responsabilité du Client et de ses préposés.

Le Client confirme qu'agentur<sup>3</sup> n'assume aucune responsabilité pour les prétentions en responsabilité ou les vices apparents ou cachés qui sont uniquement dus à des fautes, des erreurs ou des omissions du Client, de ses collaborateurs, de ses employés, de ses mandataires ou d'un tiers qu'il a mandaté.

### 13.8 - Obligation de réduire les dommages.

Le Client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de minimiser les dommages potentiels qui pourraient résulter d'une erreur de la part d'agentur<sup>3</sup>. Sans l'accord écrit préalable d'agentur<sup>3</sup>, le Client ne peut toutefois pas remédier de manière autonome à l'erreur, sous peine de perdre toute possibilité de recours contre agentur<sup>3</sup>.

### 13.9 - Clause relative à la garantie.

Le Client indemniser agentur<sup>3</sup> et la dégage de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers dans le cadre de son intermédiation, quel que soit le fondement de la réclamation, dès lors que la somme mise à la charge d'agentur<sup>3</sup> au titre d'une telle réclamation dépassera le plafond de responsabilité fixé par les présentes.

## Article 14 - Protection des données à caractère personnel

### 14.1 - Données à caractère personnel.

Dans la mesure où les Parties traitent des données à caractère personnel dans le cadre de leurs relations contractuelles ou précontractuelles, elles le font conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

### 14.2. - Responsabilité du Client.

Le Client reconnaît par la présente qu'en sa qualité de responsable de l'exploitation de sites web ou de l'utilisation de médias sociaux, il est entièrement responsable du respect de toutes les lois et ordonnances pertinentes en matière de protection des données, y compris de la conformité du contenu et des fonctions du site web avec la législation sur la protection des données. Cela comprend non seulement le traitement conforme à la loi des données à caractère personnel et la mise en œuvre de mesures de protection des données nécessaires, mais également la conception du site web en matière de protection des données, la mise à disposition de déclarations de protection des données, les mentions légales ou les obligations d'information, l'utilisation de Google Fonts, de cookies/ outils de suivi, de plug-ins et de boutons de partage, l'utilisation d'outils de mailing ou de marketing, l'utilisation de questionnaires de consentement, etc. dont le choix et l'utilisation relèvent exclusivement de la responsabilité du Client.

### 14.3 - Simple obligation d'information.

L'étendue des prestations d'agentur<sup>3</sup> ne comprend aucun conseil juridique (en matière de protection des données), mais uniquement un simple devoir d'information, auquel il est satisfait par les présentes.

agentur<sup>3</sup> n'assume par conséquent aucune responsabilité pour les dommages basés sur des violations des dispositions légales relatives à la protection des données, qui pourraient résulter de la conception, de l'exploitation ou du contenu du site web ou des médias sociaux exploités par le Client.

### 14.4 - Garantie.

Le Client s'engage en outre à défendre, indemniser et tenir l'agence web à l'écart de toute réclamation de tiers basée sur une violation des lois sur la protection des données par le site web. Le Client est également tenu d'informer agentur<sup>3</sup> de toute exigence particulière de son site web en matière de protection des données.

### 14.5 - Condition essentielle.

Le Client reconnaît que les clauses de cet article constituent une condition essentielle et déterminante du contrat, sans laquelle le contrat n'aurait pas été conclu par agentur<sup>3</sup>.

## Article 15 - Dispositions finales

### 15.a. Texte authentique.

Le texte allemand de cette convention est le seul texte authentique.

### 15.b. Intégralité de l'accord.

Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet du contrat conclu et remplacent toutes les discussions, discussions, documents ou contrats antérieurs.

### 15.c. Forme écrite.

Toute modification ou tout ajout aux présentes conditions générales doit être fait exclusivement par écrit, contenir une référence aux présentes conditions générales et être signé par les deux Parties ou leurs représentants dûment autorisés.

### 15.d. Élection de domicile.

Pour l'exécution du présent contrat, de ses suites et conséquences, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif, tel qu'indiqué en tête du présent contrat. Toute modification de l'élection de domicile faite par l'une des Parties devra être notifiée sans délai à l'autre Partie, à défaut de quoi elle lui sera inopposable.

### 15.e. Notifications.

Chaque Partie notifie sans délai à l'autre Partie toute modification substantielle des conditions ou la survenance d'événements qui affectent ou risquent d'affecter l'exécution de la présente Convention.

### 15.f. Clause de sauvegarde.

Si, à tout moment, une ou plusieurs dispositions du présent Accord sont ou deviennent, en tout ou partie, illégales, invalides ou inapplicables en vertu du droit applicable, la légalité, la validité et l'applicabilité des autres dispositions ou d'une partie d'une disposition ne seront en aucun cas affectées ou compromises.

En cas d'illégalité, de nullité ou d'inapplicabilité, les Parties s'efforcent de négocier de bonne foi afin de convenir d'une disposition de remplacement valable et applicable qui soit, dans la mesure du possible, conforme au contenu et à l'objet de la présente convention et dont les effets économiques et juridiques soient aussi proches que possible de ceux de la disposition illégale, nulle ou inapplicable.

### 15.g. Non-renonciation.

Sauf disposition contraire de la présente Convention, le fait pour une Partie de ne pas faire appliquer à tout

moment une disposition de la présente Convention ou d'exiger à tout moment de l'autre Partie l'exécution d'une telle disposition ne peut en aucun cas être interprété comme une renonciation à cette disposition et ne peut en aucun cas affecter la validité de la présente Convention ou de toute partie de celle-ci, ni les droits de cette Partie à faire appliquer ultérieurement l'une quelconque de ces dispositions.

La renonciation à un terme, une disposition, une condition, un droit ou un consentement accordé en vertu de la présente Convention n'a d'effet que si elle est faite par écrit et signée par la Partie qui renonce ou qui consent, et seulement dans le cas et aux fins pour lesquels elle est faite.

#### **15.h. Capacité juridique des signataires.**

Chaque signataire du présent Contrat garantit qu'il a le pouvoir de signer le présent Contrat au nom de la Partie pour laquelle il signe le document, que le Contrat a été approuvé par toutes les procédures commerciales internes applicables et qu'il accepte de défendre et d'indemniser l'autre Partie contre toute réclamation fondée sur le fait qu'il n'a pas le pouvoir de signer au nom de la Partie pour laquelle il est intervenu dans les présentes.

#### **15.i. Signatures électroniques.**

Il est expressément convenu entre les Parties que la signature d'une Partie par le biais d'une image scannée ou numérisée d'une signature manuscrite (par exemple un scan au format PDF) ou d'une signature électronique (par exemple via DocuSign) a la même force et le même effet qu'une signature manuscrite originale aux fins de validité, d'applicabilité et d'admissibilité, conformément au règlement eIDAS EU/910/2014. Chaque Partie reçoit une copie entièrement signée du contrat. La remise de la copie entièrement signée par courrier électronique ou via un système de signature électronique a la même force et le même effet que la remise d'une copie originale sur papier.

### **Article 16 - Droit applicable, règlement des litiges et juridiction compétente**

Les présentes conditions générales, leur interprétation et leur exécution sont exclusivement régies par le droit luxembourgeois.

En cas de litige sur l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales, les Parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable.

A défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, tout litige résultant de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence des tribunaux de Diekirch.